



Plan Fanfare 2024

Présentation en Normandie





Webinaire enregistré

Permettant sa mise à disposition afin d'aider les associations dans le montage de leurs dossiers

Le plan Fanfare

Une collaboration

DRAC Fédérations Musicales

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - Instance déconcentrée du ministère de la Culture
 - Aux côtés de la pratique en amateur et au cœur des territoires
 - Bruno PONSONNET bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr
 - Catherine LEDUN catherine.ledun@culture.gouv.fr
- La Confédération Musicale de France (CMF)
 - CMF Haute Normandie & Seine-Maritime
 - Pascal Piedefer - p.piedefer@gmail.com
 - CMF Eure
 - Mélanie Borel cmf27@cmf-musique.org
 - CMF Calvados Orne Manche
 - Anne Fablet-Renaut cmfcalvadosornemanche@gmail.com
- L'Union des Fanfares et Ensembles Musicaux (UFEM)
 - UFEM Normandie
 - Jacky Desclos fbn.uff@wanadoo.fr
 - UFEM Seine-Maritime
 - Rémy Ponty remy.ponty@orange.fr

Le plan fanfare en Normandie

52

Projets déposés en Normandie

38

Projets aidés sur 3 ans

73 %

Projets soutenus

4200 €

Montant moyen alloué

60 000 €

Reconduits pour la région en 2024

Principes Généraux



- La demande doit reposer sur un ou plusieurs axes :
 - Axe 1: Accompagnement des artistes amateurs
 - Axe 2 : Développement de partenariats et de collaborations



Pas d'aide pour des demandes de matériel (instruments ou costumes par exemple) : C'est le projet qui guide l'achat éventuel de matériel.

- En général, montant maximal du soutien à hauteur de 50% du projet, plafonné à 5 000 € (axes 1 & 2) sauf exception à justifier

Principes Généraux

- En Normandie, priorité aux associations
 - n'ayant pas bénéficié d'un soutien aux « plans fanfare » précédents
 - Éligibles au rééquilibrage territorial
- Pour bénéficier à nouveau du plan fanfare, il faut avoir réalisé le bilan du plan fanfare précédent à rajouter comme document joint au dossier déposé
- Ce dispositif n'est pas à confondre avec le FEIACA (Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs)
 - Le plan Fanfare n'est pas cumulable avec le FEIACA

Axe 1

Accompagnement des artistes amateurs

- Ce qui est soutenu
 - Actions de formation des amateurs (stage, master class, résidence, atelier...);
 - Ouverture artistique (commande d'œuvre, composition, ouverture à de nouveau répertoire, ouverture à de nouvelles disciplines...);
 - Formation des encadrants permettant d'approfondir leurs compétences artistiques, pédagogiques et l'acquisition de nouveaux répertoires.
- Des exemples
 - Accueil d'un intervenant ponctuel pour redynamiser la structure
 - Soutien à la polyvalence instrumentale (tambours/percussionnistes, ...)
 - Découverte de répertoires inexplorés (jazz, ...)
- Pièges à éviter
 - Soutien d'actions déjà en place
 - Le plan fanfare ne se substitue pas aux financements annuels des collectivités
 - Complément d'un déficit
- Nos conseils
 - Menez une réflexion sur votre projet associatif et culturel: vos forces, vos faiblesses, votre projet
 - Échangez avec vos fédérations
 - Pensez aux actions de formation (stages proposés par les fédérations musicales)

Axe 2

Développement de partenariats et de collaborations

- Ce qui est soutenu
 - Favoriser les rencontres et échanges entre orchestres mais autour d'un véritable projet culturel
 - Générer des projets entre associations, les conservatoires et l'ensemble des ressources culturelles du territoire
 - Développer des projets associant sport et culture, notamment dans le cadre des différentes manifestations olympiques
- Des exemples
 - Création à l'occasion d'une rencontre entre orchestres
 - Mise en place d'un projet en lien avec une école de musique intercommunale ou un conservatoire
 - Travail scénographique pour des animations en marge d'événements sportifs
- Pièges à éviter
 - Demande de financement pour payer le car
- Nos conseils
 - Montrez en quoi l'échange mis en place entre en cohérence avec votre projet culturel
 - Identifiez des partenariats, des co-constructions (échanges musique-théâtre, ...)

A propos de cette année Olympique



- Ce qui est « géré » au niveau local/départemental/régional
 - L'entraînement des sportifs
 - Le parcours de la flamme (départements)
 - Les clubs 2024 (fan zones – villes)
- Ce qui est réservé à Paris 2024 **et donc strictement interdit d'emploi :**
 - Voir diapo suivante
 - **Le label Olympiade Culturelle**
 - Seules les structures ayant candidaté auprès de Paris 2024 et obtenu le label peuvent l'employer
 - <https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle>
- Merci de remonter toute initiative / projet de cette nature aussi vite que possible, sans attendre le dépôt officiel sur « Mes démarches simplifiées »
 - De manière à entamer le dialogue rapidement

A ne pas employer

LES PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES

Ces éléments protégés ne peuvent pas être utilisés dans vos titres ou visuels

Les qualificatifs pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Jeux de la XXXIII^e Olympiade de Paris 2024

Jeux Paralympiques d'été

Les dénominations pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Jeux Olympiques de Paris 2024

Jeux Paralympiques de Paris 2024

Paris 2024

Le comité

Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le slogan

Ouvrons grand les Jeux

Games wide open

La devise olympique

Citius, Altius, Fortius - Communiter

Plus vite, Plus haut, Plus fort - Ensemble

La devise paralympique

Change Starts With Sport

La flamme

La flamme olympique

La flamme paralympique

Le relais de la flamme olympique

Le relais de la flamme paralympique

D'autres termes (exemple)

JO, JOP

Jeux Olympiques

Jeux Paralympiques

Olympique.s

Olympisme

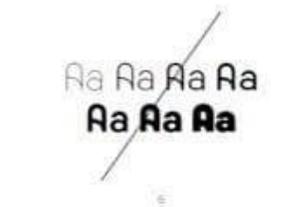
Olympien.ne.s

Olympiade

Paralympique.s

Paralympisme

Paralympien.ne.s



Le festival de Paris 2024



Le festival Art & Sport

Quelques astuces clés-1

- **Le dossier se remplit en groupe**
 - Car les deux volets « gestion/finances » et « projet artistique/musical » sont indissociables
- Aussi généreux soit le plan fanfare, aucun dossier « mettez ce que vous pouvez » ne peut être accepté
 - Prenez soin de fournir un budget prévisionnel du projet équilibré
 - Pour les gros montants en dépense, détaillez-les
- Le montant sollicité ne doit pas se « déduire » : il doit apparaitre clairement
- L'inconnu existe ... c'est le sens même du mot prévisionnel
 - Ne masquez pas les incertitudes
 - Expliquez en quoi vous en limiterez les conséquences ou les « plans B » que vous pourriez avoir (solutions de repli)

Quelques astuces clés-2

- Votre dossier répond-t-il aux questions
 - Pour qui ?
 - Pour quoi ? Qu'est-ce que ce projet va apporter aux musiciennes et musiciens et à l'association ?
 - Comment ? Etapes & planning ?
 - Quand ?
 - Où ?
- Un dossier clair, argumenté, allant droit au but
 - Tout ce qui est sujet à interprétation peut jouer en votre défaveur par mécompréhension
 - Faites relire votre dossier par un interlocuteur extérieur
 - Sur « Mes Démarches Simplifiées », il est possible de partager l'accès à un dossier en cours de construction
- Ajoutez tout ce qui permettra de mieux cerner l'univers où vous évoluez
 - Bilans année précédente, projets précédents
 - Difficultés et contraintes
- Pensez à la phase bilan... définissez des objectifs ciblés, mesurables, réalistes

(en fonction
du temps)

- Consultation en ligne du site « Mes Démarches Simplifiées »



Ce qui change en 2024

- Bascule sur le portail « Mes Démarches Simplifiées »
 - Les formulaires pourront être sauvegardés en cours de saisie et repris ultérieurement → facilite la complétion pas à pas
 - Il faut disposer d'un SIRET ... la démarche peut prendre plusieurs jours/semaines !
- Il faut être à jour au niveau de son siège social et le SIRET
 - Astuce: on peut ne spécifier que la ville d'un siège social dans les statuts
- SIRET = n° attribué par l'INSEE via un guichet
 - A ne pas confondre avec le RNA (Registre National des Associations)
 - Association employeur (notamment chèque emploi associatif) : l'URSSAF vous a déclaré auprès de l'INSEE
 - Autres cas: demande explicite à faire via « mon compte asso »
 - [Lecompteasso – Le site officiel de gestion des associations](#)
- Surtout, anticipez !

Contacts

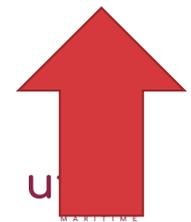
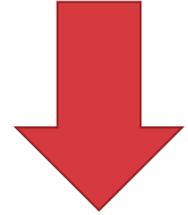
- Rendez-vous sur <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Plan-fanfare>
- Contacts
 - DRAC :
 - Bruno PONSONNET, conseiller action culturelle et territoriale bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr
 - Catherine LEDUN, assistante catherine.ledun@culture.gouv.fr
 - La Confédération Musicale de France (CMF)
 - CMF Haute Normandie & Seine-Maritime
 - Pascal Piedefer - p.piedefer@gmail.com
 - CMF Eure
 - Mélanie Borel cmf27@cmf-musique.org
 - CMF Calvados Orne Manche
 - Anne Fablet-Renaut cmfcalvadosornemanche@gmail.com
 - L'Union des Fanfares et Ensembles Musicaux (UFEM)
 - UFEM Normandie
 - Jacky Desclos fbn.uff@wanadoo.fr
 - UFEM Seine-Maritime
 - Rémy Ponty remy.ponty@orange.fr

Processus d'instruction

- 12 avril : date limite de dépôt du dossier
 - Vous devez impérativement recevoir un accusé réception par mail à conserver; si ce n'est pas le cas, considérez votre dossier comme non déposé
- Mi mai : commission de sélection
- Fin mai: communication du relevé des décisions
 - Notification sur « Mes démarches simplifiées »
 - Liste globale consultable sur le site de la DRAC de Normandie

Éléments à collecter pour la phase de bilan et engagements sur la communication

- **Valorisez vos projets:** photos, vidéos, durant la mise en place et la restitution, bilan qualitatif (ce que le projet a apporté, quelles collaborations ou projets sont nés, ...) et quantitatif (nombre de personnes concernées, estimation du public venu à la restitution, ...)
- **ATTENTION,** vous devez vous engager sur la communication
 - À placer les logos du ministère de la culture et du plan Fanfare
 - D'y apposer la mention « Ce projet a été financé par la DRAC de Normandie dans le cadre du Plan Fanfare du Ministère de la culture et de la communication »



Questions

Questions en séance

Questions écrites

Quel type de projets seront soutenus en priorité par la DRAC de Normandie

Les ensembles uni-instrumentaux (ex ensemble de clarinettes) sont-ils concernés par le Plan Fanfare?

Quel pourcentage maximum de nos dépenses liées au plan fanfare peut être couvert par les subventions du plan fanfare peuvent (par exemple pour des subventions reçues à hauteur de 1000€, combien notre association doit-elle investir de ses fonds propres pour rentrer dans le cadre du plan fanfare ?)

Quelle part maximale de nos dépenses pouvons-nous allouer à l'achat d'instruments ?

Quels sont les justificatifs des dépenses demandés ?

Quelle communication devons-nous mettre en place autour du plan fanfare (devons-nous systématiquement faire apparaître le logo de la région lors de nos représentations/ communications) ?

Développer les critères de recevabilité pour les aides financières

Subventions achats gros instruments

Processus « Mes Démarches Simplifiées » & accusé de réception du dossier dossier de subvention - formulaire - délais

Merci de votre
attention, questions



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

